

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

SESSION 2025

Sciences économiques et sociales

Durée de l'épreuve : **4 heures** – Coefficient : **16**

L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Le candidat traite au choix le sujet de dissertation ou de l'épreuve composée.

Il indique sur sa copie le sujet choisi.

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire

Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Ce sujet comporte trois documents.

Comment expliquer la mobilité sociale dans la société française contemporaine ?

DOCUMENT 1

Destinées sociales des hommes selon le groupe socioprofessionnel du père en 2022

Groupe socioprofessionnel du père	Groupe socioprofessionnel de l'homme						Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés et ouvriers qualifiés	Employés et ouvriers peu qualifiés	
Agriculteurs exploitants	28,3	8,2	16,1	15,4	22,5	9,6	100,0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,7	19,8	27,8	19,7	24,6	7,4	100,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	0,5	9,0	51,1	21,5	13,3	4,5	100,0
Professions intermédiaires	0,7	7,2	31,6	31,5	21,8	7,3	100,0
Employés et ouvriers qualifiés	0,8	7,6	15,8	24,2	39,8	11,8	100,0
Employés et ouvriers peu qualifiés	0,8	8,4	14,0	19,2	38,0	19,7	100,0
Ensemble	2,3	9,5	26,3	23,1	28,7	10,1	100,0

Champ : France, hommes de nationalité française, en emploi ou ayant travaillé, âgés de 35 à 59 ans à la date de l'enquête.

Source : Insee, enquête Emploi 2022.

Note : En raison des arrondis, à 0,1 près, le total ne fait pas toujours 100.

DOCUMENT 2

Diplôme le plus élevé obtenu selon l'âge et le sexe en 2022 (en %)

Niveau de diplôme	25-34 ans		35-44 ans		45-54 ans		55-64 ans	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun diplôme, Brevet des collèges, CAP, BEP	24,0	29,7	26,9	35,9	37,3	44,3	54,9	61,1
Baccalauréat et équivalent	22,0	23,7	19,8	21,3	18,0	17,4	16,6	12,0
Diplôme de niveau bac +2	12,6	12,0	19,9	14,3	16,8	15,4	13,7	10,4
Diplôme de niveau supérieur à bac + 2	41,4	34,6	33,4	28,5	27,9	22,9	14,8	16,5
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Part des bacheliers ou plus	76,0	70,2	73,0	64,1	62,7	55,7	45,0	38,9
Part des diplômés du supérieur	54,0	46,6	53,2	42,8	44,7	38,3	28,4	26,9

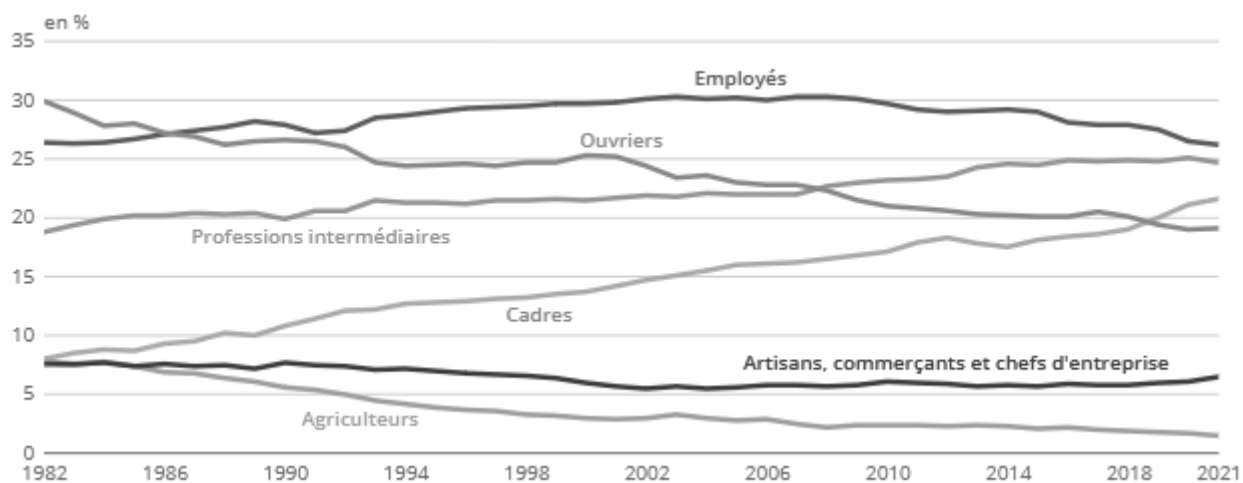
Champ : France hors Mayotte ; personnes vivant en logement ordinaire, âgées de 25 à 64 ans.

Lecture : Parmi les femmes âgées de 25 à 34 ans, 76 % ont au moins le baccalauréat en 2022 en France hors Mayotte, selon l'enquête Emploi de l'Insee.

Source : Insee, enquête Emploi 2022.

DOCUMENT 3

Catégorie socioprofessionnelle des personnes en emploi de 1982 à 2021 (en %)



Champ : France hors Mayotte ; personnes en emploi vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, Dares, *Emploi, chômage, revenus du travail*, édition 2022.

Épreuve composée

Cette épreuve comprend trois parties :

Partie 1 - Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Partie 3 - Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet :

- en développant un raisonnement ;*
- en exploitant les documents du dossier ;*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles ;*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion.*

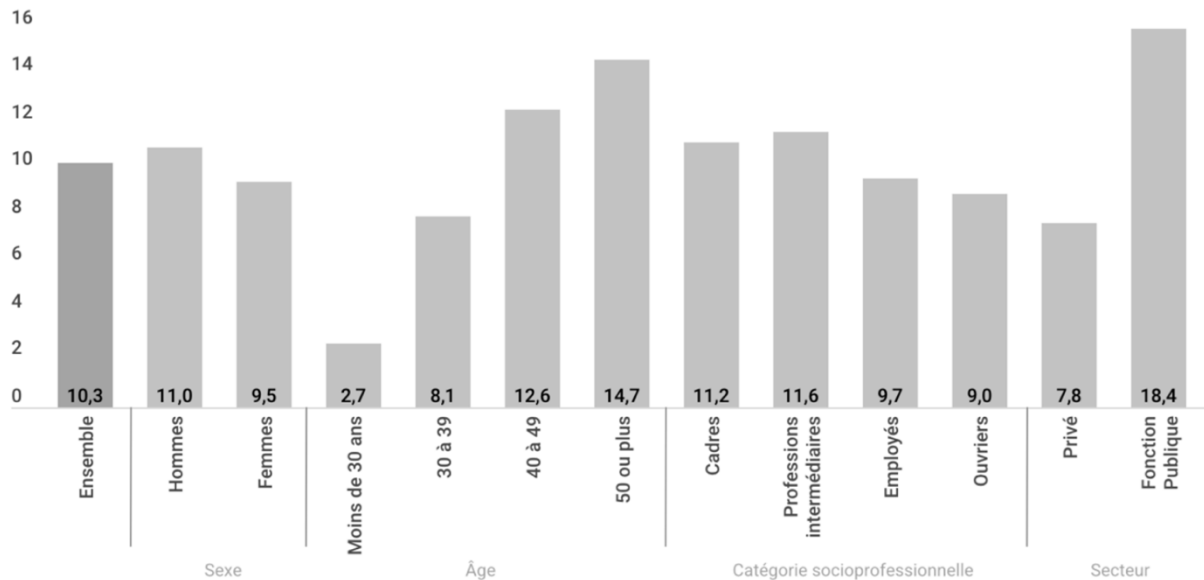
Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points)

Présentez deux modalités d'intervention de la politique européenne de la concurrence.

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points)

Taux d'adhésion des salariés à une organisation syndicale en France en 2019 (en %)



Champ : Personnes résidant en France, hors Mayotte.

Lecture : L'adhésion à une organisation syndicale constitue l'une des formes de l'engagement politique, à savoir l'engagement associatif. 10,3% des salariés déclarent adhérer à un syndicat.

Source : DARES, DREES, INSEE, Enquête Conditions de travail, 2019.

Questions :

1. À l'aide du document, vous montrerez que l'adhésion à une organisation syndicale dépend de l'âge. (2 points)
2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez l'influence de l'âge sur l'engagement politique. (4 points)

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points)

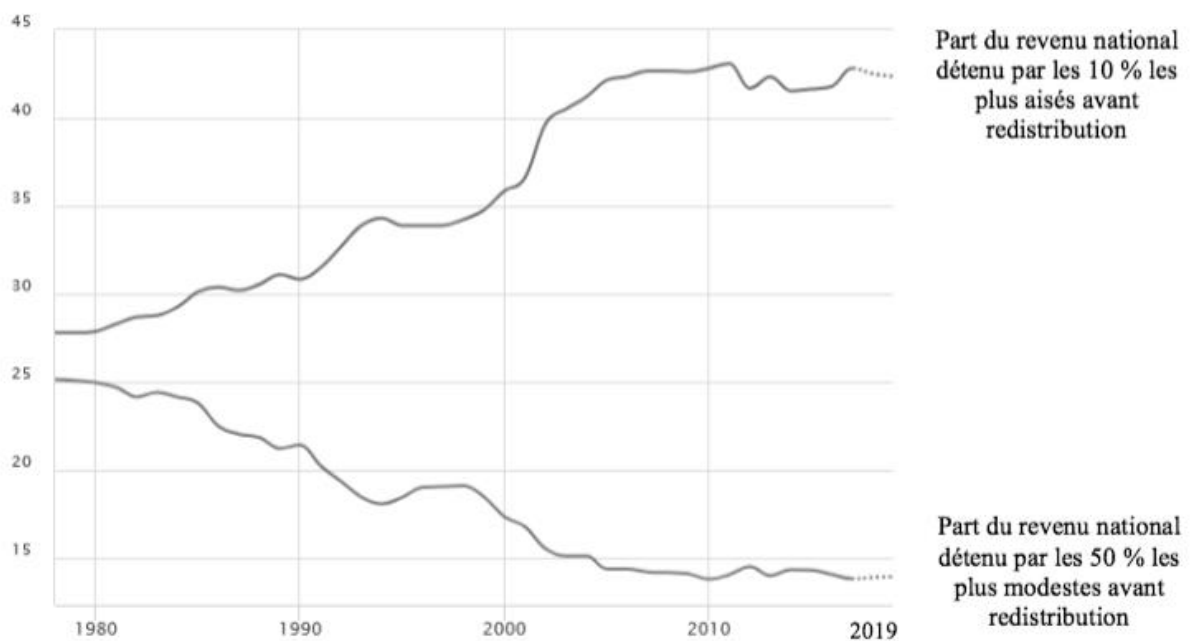
Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez les effets induits par le commerce international.

DOCUMENT 1

Évolution des inégalités en Chine entre 1978 et 2019 (en % du revenu national)

Part du revenu national

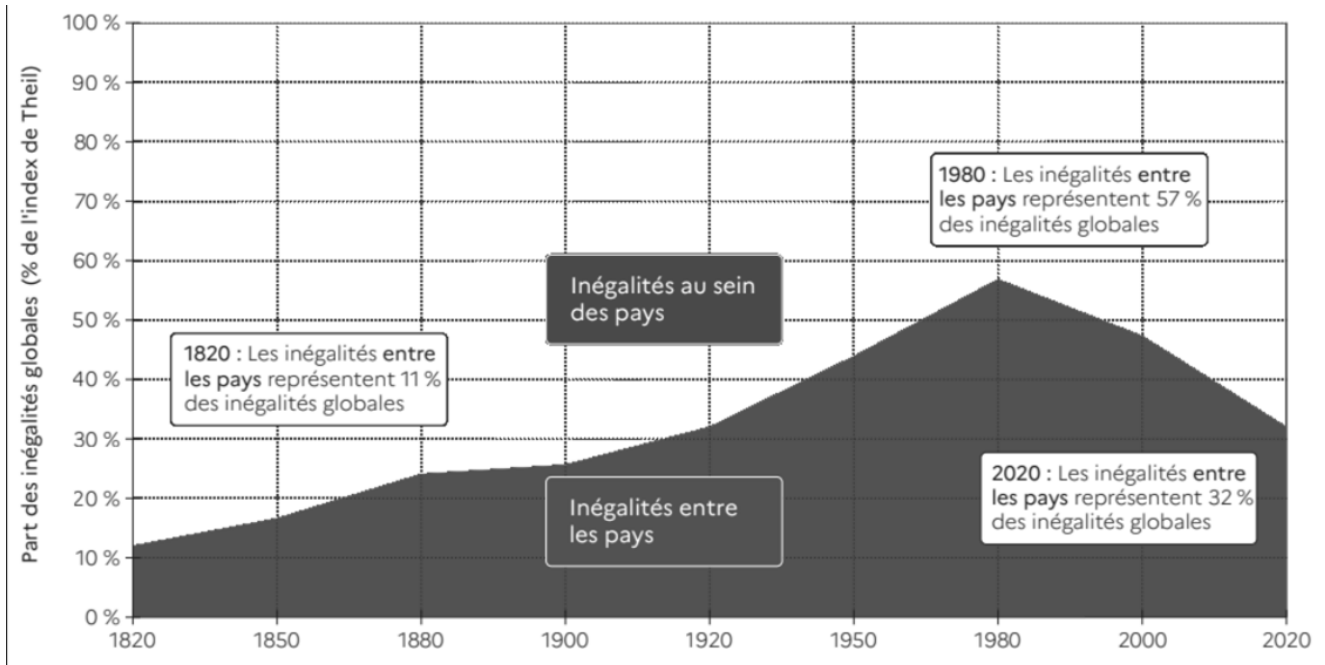


Source : World Inequality Database, www.wid.world.fr, 2021.

Note : La Chine s'ouvre au commerce international à la fin des années 1970 sous l'impulsion de réformes économiques inaugurées par Deng Xiaoping. La Chine devient membre de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) en 2001.

DOCUMENT 2

Inégalités mondiales de revenus : inégalités entre pays et inégalités à l'intérieur des pays entre 1820 et 2020 (coefficient de Theil)



Lecture : En 2020, les inégalités entre les pays représentent environ un tiers des inégalités globales entre les pays. Le reste est dû aux inégalités au sein des pays.

Source : World Inequality Lab, *Rapport sur les inégalités mondiales 2022*.

Note : L'index (ou coefficient) de Theil est un indicateur qui mesure l'importance relative des inégalités inter- et intra- pays dans les inégalités globales.

DOCUMENT 3

De 1994 à 2014, l'ouverture au commerce international a accru la part des importations en provenance de pays à bas salaire (notamment la Chine ou les pays d'Europe de l'Est) dans la consommation des Français. Un des bénéfices de cette ouverture est la possibilité d'avoir accès à des biens moins chers. Nous évaluons l'impact des importations en provenance des pays à bas salaire sur l'inflation des prix à la consommation en France entre 1994 et 2014 à - 0,17 point par an. [...]

La part des importations dans la consommation a augmenté, passant d'environ 10 à 17 % entre 1994 et 2014. Les pays à bas salaire sont les principaux contributeurs à cette hausse : la part de leurs importations dans la consommation est passée de 2 % à 7 %. [...] Or, les prix de ces biens sont 40% inférieurs aux produits équivalents fabriqués en France. [...] Au total, la substitution des biens importés aux biens produits en France a eu un impact [...] sur l'inflation de - 0,05 point par an sur la période [...]. L'effet de substitution, non négligeable, est toutefois concentré sur quelques catégories de produits : Habillement et chaussures et Ameublement et équipement ménager comptent pour - 0,04 point sur les - 0.05 point. C'est pour ces produits que la part des importations dans la consommation a fortement augmenté [...] et les importations des pays à bas salaire ont largement contribué à ces hausses. Pour un niveau d'importations donné, la structure par origine des importations a été modifiée au profit des pays à bas salaire. La part des pays « riches » dans les importations a baissé, passant de 76 % en 1994 à moins de 58 % en 2014, tandis que celle de la Chine a triplé sur la période (de 7 % à 21 %).

Source : Juan CARLUCCIO, Erwan GAUTIER et Sophie GUILLOUX-NEFUSSI,
« Importations des pays à bas salaire : quels gains pour les ménages ? », *Banque de France*
Bloc-notes Éco, Billet n°61, 17 mai 2018.